



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 10

No. FDS : 179231
V003.8

Bref Multi Degraisseur/Ontvetter

Révision: 17.06.2015
Date d'impression: 17.06.2015
Remplace la version du: 06.01.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bref Multi Degraisseur/Ontvetter

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
produit d'entretien surfaces dures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
16, Avenue du Port/Havenlaan 16
B-1080 Bruxelles/Brussel
Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon Directive 1999/45/EC (DPD) :

Xi; R36/38
Pas de classification environnementale

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux.
 P305+P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P261 Éviter de respirer les aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****3.2. Mélanges****Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
2-Aminoethanol 141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28	>= 1 - < 5 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Corrosion cutanée 1B H314 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
oxyde de dodécyldiméthylamine 1643-20-5	216-700-6		>= 0,1 - < 1 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Toxicité aiguë 4 H302

Jusqu'au 1er juin 2015 et pour autant que cette information soit disponible, la classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) concernant les substances sera établie. L'absence d'information sur la classification de danger d'une substance ne signifie pas que cette substance ne soit pas classée. Au cas où aucune information sur la classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) n'est fournie, il convient de se référer à la classification édictée par la Directive 67/548/CEE.

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

Substances dangereuses selon la DPD (EC) No 1999/45:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
2-Aminoethanol 141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28	>= 1 - < 5 %	Xn - Nocif; R20/21/22 C - Corrosif; R34
oxyde de dodécyldiméthylamine 1643-20-5	216-700-6		>= 0,1 - < 1 %	N - Dangereux pour l'environnement; R50 Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R38, R41

Pour le texte intégral des phrases R indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimousse (Diméticone ou Siméticone)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompier.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C
Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

produit d'entretien surfaces dures

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Remarques
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	3	7,6	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	1	2,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ETHANOLAMINE 141-43-5	3	7,6	Valeur Courte Durée		BE/OEL
ETHANOLAMINE 141-43-5	1	2,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
ETHANOLAMINE 141-43-5			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	BE/OEL

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:
Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange**

Aspect	liquide faiblement visqueux, clair
Odeur	incolore citronné
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit; Solv.: Pas)	10,7 - 11,3
Point initial d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	93,5 °C (200.3 °F) Le produit n'entretient aucunement la combustion.
Température de décomposition	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,0000 - 1,0100 g/cm3
Densité en vrac	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Viscosité (cinématique)	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable
Solubilité qualitative	Soluble dans l'eau
Température de solidification	Non applicable
Point de fusion	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Limites d'explosivité	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50	1.515 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5 oxyde de dodécyltriméthylamine 1643-20-5	LD50	1.025 mg/kg	dermal dermal		lapins	

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	Estimation de la toxicité aiguë (ETA) LC50	1,5 mg/l 1 - 5 mg/l	inhalation inhalation	4 h	rat	Jugement d'experts

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 439 réalisé avec un mélange similaire, le produit ne doit pas être classé irritant cutané

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
oxyde de dodécyltriméthylamine 1643-20-5	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
oxyde de dodécyldiméthylamine 1643-20-5	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	oral : alimentation		souris	Micronucleus Assay

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
oxyde de dodécyldiméthylamine 1643-20-5	88 mg/kg	oral : alimentation		rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	LC50	> 250 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
	NOEC	1.221 mg/l	Fish		Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD 210 (fish early life stage toxicity test)
oxyde de dodécyldiméthylamine 1643-20-5	LC50	2,67 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	85 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
oxyde de dodécyldiméthylamine 1643-20-5	EC50	10,4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	2,5 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	1 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
oxyde de dodécyldiméthylamine 1643-20-5	NOEC	0,067 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	0,266 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	facilement biodégradable	aérobie	> 80 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
oxyde de dodécyldiméthylamine 1643-20-5	facilement biodégradable	aucune donnée	99 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	-1,91				25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
oxyde de dodécyldiméthylamine 1643-20-5	0,93					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.4. Groupe d'emballage

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Indication des composants selon 648/2004/CE

< 5 %	agents de surface non ioniques phosphonates
Autres ingrédients	Parfums Limonene

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 2, 3, 7, 9, 11, 12 à la ou aux sections :